

Coordination mars 2019

Cette journée s'est déroulée sous forme de tables rondes à partir des quizz présentés en début de journée.

1° table ronde : L'Exercice

Plusieurs thèmes ont été abordés :

- Le partage des locaux avec des non-professionnels de santé
- Le titre de masseur-kinésithérapeute
- La définition de l'activité secondaire ou supplémentaire
- Les règles concernant l'autorisation de supports d'information
- Le logo de l'Ordre

2° table ronde : L'Administratif

Cette table ronde a concerné :

- L'inscription au Tableau avec notamment :
 - o Le cas des MK en transfert
 - o La CPE
 - o Les pièces obligatoires pour l'inscription
 - o Le contrôle du diplôme français
 - o Le contrôle des diplômes étrangers
 - o La copie de diplôme
 - o L'inscription des salariés
- Le listing des MK salariés
- **Les contrats**

3° table ronde : La maîtrise de la langue française

La maîtrise de la langue est bien de la responsabilité du CDO. Un élu doit obligatoirement rencontrer le candidat, et le test doit se faire obligatoirement avec 2 élus, sous forme orale et écrite.

La rédaction d'un PV du test est obligatoire et le vote du CDO est obligatoire sur la base du PV du rapporteur.

Quiz final, questionnaire de satisfaction et synthèse ont été adressés en version papier et numérique aux CDO.